

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 16 décembre 2022

Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Toulouse

NOR : JUSK2237221A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Toulouse :

Membres titulaires

- Monsieur Stéphane GELY, directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse
- Madame Isabelle GOMEZ, directrice des services pénitentiaires – secrétaire générale
- Madame Catherine MOREAU, directrice des services pénitentiaires – chef du DRHRS
- Madame Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires – chef du DSD générale

Membres suppléants

- Monsieur Arnaud MOUMANEIX, adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse
- Madame Joseph GOMEZ, directrice des services pénitentiaires – chef du DAI
- Madame Annick LANCELLE, attachée d'administration principale, adjointe au chef du DRHRS
- Monsieur Patrick SEGUINAUD, commandant pénitentiaires – chef du de l'ARPEJ

Article 2

Sont désignés à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Toulouse, les représentants du personnel suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	ORGANISATIONS SYNDICALES
GROUSSET Pierre JACQUOT Thomas	ORENGO Marine JACQUET Cyrille	UFAP UNSa Justice
JALADE Grégory JENOT Frédéric	VERSCHELLE Yohann PUJOL Eric	FO Justice

Article 3

Le secrétariat permanent de la commission administrative paritaire locale sera assuré par un fonctionnaire de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse.

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 19 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

L'adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,
A MOUMANEIX

